

G.E. Séralini : nouveau procès pour diffamation

Par Christophe NOISETTE

Publié le 23/09/2023

Le Professeur Gilles-Eric Séralini a porté plainte à l'encontre de trois journalistes, Patrick Cohen (« *C à vous* », *France 5*), Mac Lesggy (« *E = M6* ») et Géraldine Woessner (*Europe 1*), pour diffamation. Le procès s'est tenu le 1^{er} septembre 2023, au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Rappel des faits. En janvier 2019, *France 2* diffuse un reportage de *Envoyé spécial*, consacré à l'herbicide de Monsanto, le Roundup. Ce reportage d'Elise Lucet évoque les travaux de Gilles-Eric Séralini et lui donne la parole. Dans la foulée, trois journalistes dénigrent, *via la télé* [1], *Twitter* [2] et *Facebook* [3], les travaux du chercheur, mettent en doute sa probité, le traitent de « *fraudeur* » et l'accusent d'avoir produit une « *tromperie* » ou une « *étude fausse* ».

Ce n'est pas la première fois que Gilles-Eric Séralini est ainsi attaqué [4]. Il a déjà gagné huit procès. Il a donc à nouveau décidé de porter plainte pour diffamation.

Lors de l'audience, le Procureur a précisé que, bien qu'il n'existe pas de consensus scientifique pour caractériser l'étude comme « *frauduleuse* », le contexte dans lequel les propos ont été tenus, la liberté de parole et l'expression spontanée l'amènent à conclure par une demande de relaxe des trois prévenus.

Les juges rendront leur délibéré le 17 octobre 2023.

[1] [« Enquête choc sur le glyphosate - C à Vous »](#), *France 5*, 17 janvier 2019.

[2] [Compte Twitter de MacLesggy](#), 23 janvier 2019.

[3] [Publication Facebook de Géraldine Woessner](#), 24 janvier 2019.

[4] [Christophe NOISETTE, « OGM - L'AFBV reconnue coupable de diffamation à l'encontre de G.-E. Séralini »](#), *Inf'OGM*, 18 janvier 2011.

[Christophe NOISETTE, « OGM - La condamnation d'un journaliste de Marianne pour diffamation confirmée en appel »](#), *Inf'OGM*, 7 septembre 2016.